



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES RETOUR DES SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS EN JANVIER 2022

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

À toute la population que conformément aux mesures sanitaires émises par la santé publique en raison de la pandémie COVID-19, les séances du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes se tiendront à huis clos par vidéoconférence et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Toute question doit parvenir à la directrice générale et greffière-trésorière jusqu'à 16h00 avant la tenue de la séance, par courriel à l'adresse suivante: direction@notredamedelourdes.ca. Toutes les questions reçues par courriel seront lues et répondues lors de cette séance.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 19 janvier 2022.

Véronique Laporte
Directrice générale et greffière-trésorière

L'avis est affiché sur le babillard situé à l'entrée avant de l'hôtel de ville et il est disponible sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet « NOUVELLES/PUBLICATIONS » dans la rubrique « AVIS PUBLICS ».

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Laporte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, résidant à Saint-Thomas, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 19 janvier 2022, entre 13h et 16h.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19 janvier 2022.

Véronique Laporte
Directrice générale et greffière-trésorière